

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 3061 (Rect)

présenté par

Mme Sage, Mme Jacquier-Laforge et M. Questel

-----

### ARTICLE 83 TER A

Au début, ajouter l'alinéa suivant :

« I. – Les 4° des articles L. 181-2 et L. 371-2 du code rural et de la pêche maritime sont abrogés. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.